

Compte-rendu de la réunion de directeurs du vendredi 30 septembre 2013

Inspection de Mantès la Ville

Téléphone
01.30.98.88.11

Télécopie
01.34.77.68.41

Mél
ce.0780234f@ac-versailles.fr

Ecole Jean Jaurès
Place de la Mairie
78711 MANTES LA VILLE

1. Accueil :

- Accueil des nouveaux directeurs :
 - Ecole Maternelle le Bois aux Moines, Madame POURROY Nathalie
 - Ecole Maternelle P.Kergomard, Madame CANUEL Nathalie
 - Ecole Maternelle les Alliers de Chavanne, Madame POUTREL Charlène
 - Ecole Maternelle A.Gaillard, Madame LEARD Nadège
 - Ecole Maternelle les Coutures, Monsieur ORTIZ Grégory
 - Auffreville Brasseuil, Madame GLINEL Chrystelle
 - Zulmée Carlu, Madame POISSON Sandra

Madame l'Inspectrice rappelle que la circonscription fonctionne sur le principe de l'entraide. Les nouveaux Directeurs qui assurent leur mission pour la première fois sont aidés par des Directeurs confirmés et l'équipe de la circonscription. Madame PERCHERON remercie les Directrices qui ont accepté cette mission : Mesdames CEARD, GRAVEZ, MARIAUD, DIMARTINO, GINESTE et PETIT-POTTIER.

La circonscription accueille huit professeurs des écoles stagiaires. Ils prennent leur poste pendant les 15 premiers jours, puis seront en stage d'observation auprès de leur maître d'accueil pendant une semaine. Suivra une période d'alternance jusqu'à la Toussaint. Les PES bénéficient de 18 heures d'animations pédagogiques

Huit étudiants en Master 2, contractuels, ont été recrutés pour assurer les ¼ de décharge des directeurs. Choisir le vendredi, comme jour commun de décharge, faciliterait la mise en place de réunions. Ils seront, la première semaine en poste dans la classe, avec le Directeur d'école. Ils commenceront la décharge la deuxième semaine. Ils seront suivis par les CPC à raison de trois visites au moins.

➤ **Carte scolaire :**

10 ouvertures

Mantes la Ville, Elém Les Merisiers, élém J.Jaurès, mat Les plaisances et Primaire Maupomet

Porcheville, Elémentaire P et M Curie

Limay, Elém J.Macé, Ferry et Buisson et mat Montessori et Zulmée Carlu

2 Fermetures

Issou, Elém Les quatre éléments

Fontenay st Père

2. **Refondation de l'école :**

Madame l'Inspectrice rappelle que cette rentrée est la première de la refondation de l'école. Cette année sera celle de la confiance, de l'innovation et du partage. Confiance dans les équipes qui sont sur le terrain face aux élèves, le Ministre a rappelé la liberté pédagogique, innovation pour les projets particuliers qui seront soutenus et accompagnés ainsi que le partage des bonnes pratiques.



2/11

- Scolarisation des moins de trois ans, pas de projet dans la circonscription, mais 18 projets recensés sur le département.

- « Un maître de plus que de classe » *circulaire N° 2012-201 du 18-12-2012*

Quatre écoles engagées dans le dispositif :

<u>Mantes la Ville</u>	Elémentaire A.Gaillard, suivi pédagogique Claire Moreno Elémentaire Les Merisiers, suivi pédagogique G.Pétillat
<u>Limay</u>	Elémentaire J.Zay, suivi pédagogique C.Moréno Elémentaire P.Kergomard, suivi pédagogique G.Pétillat

Objectifs :

- Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Prévenir la difficulté scolaire et y remédier si elle n'a pu être évitée.
- Action prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) Le projet rédigé par l'équipe sera présenté en conseil d'école.

- **Activités pédagogiques complémentaires**

Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires : circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013

« Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires.

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT.

Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux activités pédagogiques complémentaires avec les élèves est de 36 heures.

Le conseil des maîtres propose l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires, qui est arrêtée annuellement par l'IEN, dans le cadre général du tableau organisant le service des enseignants du premier degré adressé par les directeurs d'école aux IEN.

Le projet présenté précise :

- l'organisation hebdomadaire des activités ;
- leur répartition annuelle ;
- le contenu des activités mises en œuvre.

Les dispositions relatives à cette organisation sont présentées chaque année au conseil d'école pour être intégrées dans le projet d'école.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le maître de chaque classe dresse, après avoir dialogué avec les parents et recueilli leur accord ou celui du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires.

Cette liste, dont le conseil des maîtres ou le conseil de cycle a connaissance, doit évoluer au cours de l'année en fonction de l'émergence de besoins nouveaux.

Les communes ou les EPCI dans le territoire desquels les écoles sont situées sont tenus informés de la répartition horaire des activités pédagogiques complémentaires et des effectifs pris en charge dans chaque école.

À l'école maternelle, l'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale et à la découverte de l'écrit, par exemple, par l'accès à des récits riches et variés. Le

travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec l'enseignant. Ce temps d'aide permet aussi la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles.

À l'école élémentaire, l'aide peut être consacrée à l'amélioration des compétences en français ou en mathématiques. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs. Elle favorise la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées.

En complément du travail effectué en classe, l'aide au travail personnel a pour objectif de permettre à chaque élève d'acquérir une méthodologie de travail et de devenir de plus en plus autonome pour réaliser des tâches à sa portée. Il dispose pour cela des outils nécessaires qu'il apprend à maîtriser (dictionnaires, ressources numériques, etc.).

Lorsque l'activité pédagogique complémentaire consiste à **mettre en œuvre une action inscrite au projet d'école**, le cas échéant en lien avec le PEDT, une attention toute particulière devra être accordée à la richesse, à la cohérence et à la complémentarité des parcours linguistiques, sportifs, artistiques et culturels des élèves. »

Préconisation : l'aide personnalisée complémentaire sera en premier lieu organisée autour de l'aide aux élèves en difficulté. Les évaluations nationales CE1 et CM2, ainsi que celles de fin de maternelle permettent de cibler les compétences à travailler.

Les élèves redoublants et ceux qui sont fragiles doivent bénéficier de ce dispositif.

- **Mise en œuvre du dispositif emplois d'avenir** BO N° 2 du 28 février 2013, une fiche récapitulative est disponible sur le site de la Direction académique.

De nouveaux emplois d'avenir vont être recrutés, réservés aux étudiants boursiers qui souhaiteraient s'engager dans la profession de professeur des écoles.

Trois écoles étaient concernées l'an passé, Elém J.Macé, Elém Bois aux Moines et l'école élémentaire A. Gaillard. Pour rappel, il s'agit d'étudiants intervenants 12H hebdomadaires en moyenne dans les écoles. Un enseignant tuteur rémunéré est nécessaire au sein de l'école.

D'autres emplois seront proposés aux écoles cette année. Merci d'indiquer si les emplois d'avenir des écoles concernées renouvellent leur année.

- Allègement ou décharge des directeurs d'école sur le service de trente-six heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires

Les directeurs bénéficient, dès la rentrée scolaire 2013 et quelle que soit l'organisation de la semaine scolaire de leur école, d'un allègement ou d'une décharge sur le service de trente-six heures, définis comme suit :

- directeurs d'école ne bénéficiant pas de décharge d'enseignement : ces directeurs bénéficient d'un allègement de service de 6 heures ;
- directeurs d'école bénéficiant d'un quart de décharge d'enseignement : décharge de 9 heures de service ;
- directeurs d'école bénéficiant d'une demi-décharge d'enseignement : décharge de 18 heures de service ;
- directeurs d'école bénéficiant d'une décharge totale d'enseignement : décharge de 36 heures de service.

Le tableau de service adressé par le directeur de l'école à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription précise les modalités d'application de cet allègement ou décharge.

- **Les rythmes scolaires** : Le document « pré-projet » proposé par les mairies, devra être envoyé à la Direction académique avant le 15 décembre. Les horaires devront être fixés. Ce pré projet est soumis à l'avis de l'Inspectrice, les élus doivent le faire parvenir à l'inspection à Mantes la Ville, ne pas l'envoyer directement à la Direction académique. Les Maires recevront un courrier de Monsieur Le Directeur Académique.





- **Les programmes** vont être revisités, un temps de concertation des équipes sera prévu pour réfléchir aux contenus.
- **Education prioritaire** Il y aura les assises de l'Education prioritaire en Octobre. Un temps de réflexion devrait être proposé aux équipes concernées.
- **Élections des représentants de parents d'élèves**

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des collèges et des lycées se dérouleront le vendredi 11 ou le samedi 12 octobre 2013 pour l'année scolaire 2013-2014.

3. Quelques rappels :

- L'utilisation de la boîte mail professionnelle « ac-versailles » est retenue pour la communication professionnelle interne, cette dernière étant sécurisée.
- Il convient de rappeler aux enseignants de ne pas oublier de transmettre les arrêts en cas d'absence.
- Les enseignants à 80 % doivent 7 jours à l'institution. Ils sont invités à faire des propositions par courrier en évitant les mois de septembre et de juillet. **Ce document devra être retourné avant la 15 septembre à l'inspection de Mantes la Ville.**
- Merci également de signaler rapidement les enseignants titulaires qui n'ont jamais été inspectés. Ils sont conviés à des temps de formation très tôt dans l'année.
- *Ils semblent que les Directeurs vont pouvoir à nouveau bénéficier d'une aide administrative dans le cadre des contrats aidés. Nous attendons les directives, les Directeurs doivent réfléchir à l'opportunité de cette aide.*

4. RASED :

Le réseau d'aides de la circonscription de Mantes la Ville comprend 6 psychologues, dont un à mi-temps, quatre postes G et 9 postes E. Tous les postes sont pourvus. Certains membres du réseau seront en formation cette année.

Régulièrement, les membres des réseaux sont invités à se réunir à l'inspection afin de réaliser une régulation. La première réunion aura lieu le lundi 2 septembre à 14H.

- Les membres des réseaux doivent disposer des dates de réunions des écoles, leur transmettre le tableau que les Directeurs envoient à la circonscription, ne pas oublier de leur signaler les changements. Ils participent dans la mesure de leur possibilité aux conseils d'école.
- Les membres du réseau sont associés au dispositif « un maître de plus que de classe »

5. Avenant au projet d'école :

Les Directeurs qui n'ont pas signé les avenants doivent venir le faire après la réunion. Il serait souhaitable de faire apparaître dans les avenants, l'analyse des résultats des évaluations nationales réalisées ou des évaluations effectuées en interne.

6. Election des parents d'élèves au conseil d'école :

Elles se tiendront les 11 ou 12 octobre. Il convient de se reporter au BO 27 juin 2013.

7. Scolarité des élèves :

- PPRE : (cf. document) le dossier de suivi doit être rempli. Les CPC peuvent être sollicités en cas de besoin.
- PPS : (cf. document) un formulaire succinct présentant le projet pédagogique doit permettre de situer les élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire. Il est à joindre au PPS.
- EGPA : penser à contacter les psychologues scolaires pour faire les bilans avant la date butoir qui arrivera vite.



5/11

- Les psychologues scolaires doivent donner leur avis lors des demandes de passages anticipés. L'IEN doit également être informée de ces démarches qui passent par un examen en conseil des maîtres.
- Melle PAPIN et M VIALA, les référents de scolarité, soulignent leur souhait de pouvoir assister aux équipes préparatoires à un éventuel PPS. Ces réunions préparatoires impliquent que le psychologue et le médecin scolaire aient déjà vu l'enfant en bilan.

Base élèves :

- Pour que les élèves puissent être comptabilisés dans le constat d'effectifs, il est impératif que :
 - Les admissions définitives soient enregistrées à une date d'effet prévue entre le mardi 3 et le lundi 23 septembre minuit (la date d'observation des effectifs étant prévue au 23 septembre.) Les répartitions des élèves dans les classes soient réalisées avant le 23 septembre minuit.
 - Les INE associés à des admissions définitives enregistrées à des dates d'effet comprises entre le 3 et le 23 septembre 2013, soient retournées avant la date limite de validation prévue pour le calcul des effectifs à savoir le 24 septembre minuit.

8. Inspections :

Les inspections de l'an passé ont permis de mettre en évidence beaucoup de professionnalisme.

Quelques rappels :

- Les écrits des élèves doivent être corrigés attentivement. Les enseignants de CP et CE1 doivent être attentifs à l'apprentissage de l'écriture, en organisant de vrais temps d'apprentissage au quotidien.
- En maternelle, les apprentissages doivent aussi être repérables l'après-midi dans les écrits professionnels. Le dossier de la maternelle sera suivi plus particulièrement par Claire Moreno.
- Cette année, les inspections ne commenceront pas avant le 16 septembre, la note de service N°2 reste la même, elle se trouve sur le site de la circonscription.
- *Il est rappelé que tous les projets d'écoles sont consultables à l'inspection afin de mutualiser le travail effectué par l'ensemble des équipes enseignantes.*

9. Evaluation d'école :

- 3 évaluations ont été menées l'année dernière en collaboration avec l'équipe de circonscription. C'est un travail d'aide et de réflexion sur les apprentissages, la pédagogie. Des apports sont proposés en accord avec les équipes pour mettre en place les éléments de réflexion repérés...
- Les directeurs font état de la grande richesse et de l'intensité de ce dispositif très professionnalisant.
- Cette année 3 écoles seront concernées se signaler au secrétariat.

10. CAFIPEMF :

- Les collègues intéressés sont invités à se rapprocher de l'équipe de circonscription. Tous nos encouragements et vœux de réussite à ceux qui s'engagent dans cette voie.

11. Langue vivante :

- Merci de faire parvenir rapidement à l'inspection un petit document comportant le nom des personnes habilitées en anglais, l'organisation (échanges de services) de l'enseignement de cette matière ainsi que les problèmes rencontrés afin de compléter la base langue et de faire en sorte que les élèves bénéficient de cet enseignement dès le CE1 dans toutes les écoles de la circonscription.
- Madame l'Inspectrice remercie tous les enseignants qui ont fait l'effort courageux de se former et de passer l'habilitation. Concernant ce dossier, Gwennaël Pétilat se met à la



6/11

disposition de tous les collègues qui souhaiteraient de l'aide (enseignement de l'anglais au sein de sa classe, préparation pour passer l'habilitation).

- L'anglais est la priorité concernant les échanges de services. La durée d'enseignement de l'anglais dans les programmes est d'1h30 par semaine. Il est donc préférable de prévoir deux créneaux de 45 minutes et cela dès le CE1.

- Pour les enseignants de cycle 3, le plan de formation propose une animation pédagogique en anglais (étude d'albums, situations de communication, etc...).

12. Papyrus :

Ce projet littéraire de la CAMY est reconduit cette année. L'an passé, plusieurs classes de la circonscription avaient pu bénéficier du prêt de séries de 5 romans et d'échanges avec le collège. L'année s'était terminée par un vote pour désigner le meilleur roman, une rencontre à la base de loisirs des Boucles de Seine et la remise d'un ouvrage à chaque élève.

Les classes qui sont intéressées par ce projet sont invitées à se faire connaître dans les meilleurs délais (seules les classes qui sont situées dans des communes de la CAMY peuvent participer à ce projet littéraire). Ce projet est à associer à un travail de liaison avec le collège. Les collègues de CM2 doivent prendre contact avec leur collègue du collège.

13. Exercice de sécurité :

Ils sont à faire et le bilan du premier exercice est à transmettre dans les 15 premiers jours de la rentrée.

Le PPMS

Chaque année, certaines fiches sont à remettre à jour : la n° 5 (répartition des missions des personnels), la n° 7 (personnes nécessitant une attention particulière) et la n°10 (annuaire téléphonique de crise).

Depuis l'exercice de validation du PPMS de novembre 2012, il y a peut-être eu des modifications sur les fiches n° 6 (les zones de mise à l'abri), n° 9 (moyens de communication interne), et n° 20 (fiche réflexe) par exemple ou sur les plans de masse ou de mise à l'abri de l'école. En effet vous avez pu vous rendre compte qu'il nécessitait une mise à l'abri différente par rapport à la configuration de l'école selon le risque majeur (tempête ou nuage toxique ...).

En tout état de cause, il est nécessaire de faire le point par rapport :

- au matériel (fiche n° 21 et 22)
- aux différentes fiches citées ci-dessus pour renvoyer à l'IEN par courriel toutes celles modifiées par rapport au PPMS initial afin qu'elles soient archivées et utilisables en circonscription lors de la survenue d'un risque majeur : IEN = cellule de crise de la circonscription.

Rappeler aux équipes, dans le premier conseil des maîtres, les dispositions du PPMS de l'école. Les nouveaux enseignants de l'école doivent connaître leur rôle et leur lieu de confinement...Madame l'inspectrice rappelle que ce document doit être visible et accessible.

14. Animations pédagogiques :

- Cette année, les inscriptions se feront par le biais de formulaires papiers à retourner à la circonscription (pas d'inscriptions par l'intermédiaire de l'application GAIA).

- Les animations pédagogiques se décomposent ainsi :

• **9 heures d'animations pédagogiques en présentiel** (Conférence, animation pédagogique).

• **9 heures à distance** (site internet de la circonscription, site internet de l'IA78, site internet Eduscol, Plate-forme Athéna, CRDP, lectures, préparation à la maison entre deux animations pédagogiques, etc.).

- 3 documents vont être envoyés dans les écoles :



7/11

- Un document de présentation « catalogue » des différentes animations pédagogiques proposées pour l'année 2013-2014.
- Un document récapitulatif des différents codes correspondants aux différentes animations.
- Un document à remplir avec les choix des différents enseignants de votre école et à retourner le plus vite possible à l'inspection (papier ou mail).
 - La date de la première animation pédagogique est le samedi 21 septembre.
 - Les PES disposent d'un dispositif spécifique (18 heures d'animations pédagogiques en présentiel sur le bassin du Mantois). Les directeurs rempliront uniquement les noms des PES dans le document à renvoyer à l'inspection (préciser entre parenthèses PES).
 - Les T1 et T2 disposent également d'un dispositif spécifique (2 x 3 heures à l'inspection sur l'accompagnement à l'entrée dans le métier). Ils devront cependant choisir une conférence de cycle (C1, C2 ou C3). Les directeurs rempliront uniquement les noms des T1 et T2 et la conférence choisie dans le document à renvoyer à l'inspection (préciser entre parenthèses T1 ou T2).

15. EPS :

Groupe de travail Maternelle

Un groupe de travail conduit par Claire Moreno poursuit le travail engagé sur les livrets d'évaluation pour les élèves de la maternelle. Tous les directeurs volontaires y seront associés.

Après avoir échangé, analysé et fait des choix concernant la forme, le contenu et la remise des livrets aux parents, cette année la perspective de travail est dans chaque domaine d'apprentissage, de décliner les compétences des programmes en plusieurs sous-compétences qui marqueraient une progression en au moins 4 étapes pour acquérir en GS chaque compétence des programmes (aller chercher au sein de chaque classe les progressions et les marqueurs d'étapes d'apprentissage).

L'objectif est d'anticiper pour être prêt pour la rentrée 2014 à basculer les sous-compétences choisies dans les nouvelles compétences des programmes et créer un nouveau livret.

Le cadrage est le suivant : par période entre chaque vacances, choisir un ou plusieurs domaines à travailler au sein des équipes pédagogiques et revenir au sein du groupe de travail pour mutualiser à la fin de chaque période.

Les prévisions pour sept-oct : Compétences des domaines = Agir et s'exprimer avec son corps Percevoir, sentir, imaginer, créer

Dernière semaine avant les vacances = Réunion du groupe de travail

La natation scolaire

La référence officielle concernant cette activité est la circulaire n° 2011 – 090 du 7 juillet 2011 parue au BO n° 28 du 14/07/11 qui détaille les objectifs, l'encadrement, la surveillance et la sécurité lors de l'organisation de l'activité.

Pour la piscine de Mantes la Ville "Aquasport" : ouverture dans l'année. Toutes les classes concernées sont positionnées sur la troisième période : du 31 mars au 29 juin 2014. On fera le dossier quand le projet sera construit.

Pour la piscine de Porcheville, les dates des sessions sont les suivantes : du 16 septembre au 31 janvier et du 3 février au 27 juin.

Le seul document que les directeurs et enseignants ont à remplir est la "fiche d'accompagnement à la procédure de validation du projet piloté en circonscription".

Il faudrait que cette fiche parvienne à l'Inspection au moins la veille du jour du créneau de reprise pour les écoles qui démarre en septembre et avant la fin du mois pour les autres. En

cas d'échange de service, je vous demande de bien vouloir renseigner dans la première colonne, uniquement le nom de l'enseignant qui accompagne le groupe d'élève à la piscine.



8/11

En remplissant cette fiche, les enseignants s'engagent à prendre connaissance du document cadre et du projet pédagogique qui sont les documents de référence officiels de l'organisation des activités de natation de la piscine à laquelle ils vont avec leur classe et à l'appliquer en respectant les principes de sécurité précisés par les textes officiels.

La nouvelle convention départementale commune à toutes les piscines du département mise en oeuvre à la rentrée dernière, rappelle les grandes lignes de la circulaire de 2011 et indique entre autre que si les élèves sont répartis par groupes, il conviendra de former au minimum deux groupes par classe présente sur le bassin (deux classes = 4 groupes, trois classes = 6 groupes) afin de ne pas alourdir l'effectif des élèves sous la responsabilité d'un même intervenant, de pouvoir mieux prendre en compte les besoins spécifiques de chaque élève, de favoriser les progrès individuels par la mise en place d'une pédagogie différenciée.

Dispositions départementales spécifiques en EPS

Un document de cadrage sous forme de tableau rappelle pour chaque activité, les documents officiels à consulter et l'adresse de téléchargement sur le site de l'IA. Ce document sera envoyé par mail afin de permettre de copier-coller les adresses de téléchargement.

Pour les documents non disponibles sur le site de l'IA, ils peuvent être aussi envoyés par mail à la demande.

Les Intervenants extérieurs

Les références officielles concernant les intervenants extérieurs sont :

- **La circulaire n° 92.196 du 3 juillet 92.**
- **La procédure d'agrément / dispositif départemental concernant les intervenants extérieurs et les projets de co-intervention en EPS spécifique à l'IA des Yvelines du 8 juillet 2010.**
- **La procédure d'agrément des intervenants extérieurs en Education Artistique et Culturelle (hors classes à PEAC) du 4 octobre 2012** pour le cirque (même si une seule intervention).

Convention

La participation d'un intervenant extérieur à la mission d'enseignement pendant le temps scolaire n'est pas obligatoire. Elle est régie par une convention entre l'éducation nationale et l'employeur de l'intervenant si les interventions sont régulières (plus de 3 séances).

Les directeurs directement concernés par des interventions de bénévoles ou de personnels rémunérés en EPS ainsi que ceux qui souhaitent monter un projet sont invités à contacter Claire Moreno.

Tout projet doit arriver en circonscription, très en amont de la date du début des interventions : 15 jours minimum.

OCCE et rémunération des intervenants

La coopérative scolaire peut rémunérer une intervention ponctuelle généralement culturelle (animation, prestation) sur présentation d'une facture avec règlement par chèque.

La base de cette rémunération peut venir d'une subvention mairie (de fonctionnement ou dédiée) sur la coopérative de l'école calculée sur un montant fixe par rapport au nombre d'élèves.

Par contre, la coopérative scolaire ne peut rémunérer une intervention régulière (plus de trois interventions) car cela revient à embaucher un salarié.

D'autre part, le règlement d'une intervention dans le cadre du GUSO n'est pas accepté par l'OCCE des Yvelines (01 30 43 56 65). Veuillez contacter l'OCCE si l'on vous propose un règlement dans ce cadre.



9/11

Dossiers sorties avec nuitées

Les références officielles sont :

le **BO hors série N°7 du 23 sept 99** pour les modalités d'encadrement

le **BO du 13 janvier 2005** pour les objectifs et l'organisation du séjour

Il est rappelé que Claire Moreno est à la disposition des enseignants pour les aider à réfléchir à l'organisation de leur sortie avec nuitée, à remplir le dossier de demande, et à formaliser le projet pédagogique. Ce fonctionnement est celui qui s'avère le plus efficace.

Les délais de transmission des dossiers :

Date de réception à l'IEN : pour un séjour dans les Yvelines : 5 semaines

pour un séjour dans un autre département : 8 semaines

pour un séjour à l'étranger : 10 semaines

les semaines de vacances ne sont pas à prendre en compte dans ces délais.

Ne pas hésiter à demander des imprimés à l'inspection ou à passer par le site de l'IA.

Signatures

Quels que soient les documents officiels transmis, les signatures doivent être originales. Veuillez envoyer les documents en deux exemplaires que vous signerez et ferez signer après la photocopie.

Pour tous ces documents (fiche école, dossier de sorties avec nuitées, fiche d'agrément piscine) le rôle du directeur est un rôle de vérification et d'engagement de sa responsabilité : à vous de vérifier que les conditions d'intervention sont conformes et cohérentes, par exemple. N'oubliez pas qu'en signant cette feuille vous vous engagez en donnant un avis favorable.

Projets départementaux en EPS

Activités nautiques, activités d'escrimes, activités équestres, activités golfiques, activités de grimpe ou d'escalade, et le tennis à l'école

Une fiche de pré-candidature rappelant les dispositifs départementaux en EPS et les modalités d'organisation (réglementation et aides à la mise en oeuvre qui selon les activités pouvait être d'ordre financier, matériel, humain et/ou pédagogique) **a été renseignée par certains enseignants en juin.**

Les dossiers sont en cours de traitement à l'IA. Réponse courant septembre

16. Education musicale

Cadre départemental des interventions régulières en éducation musicale :

Au delà de 3 pour les classes des cycles 2 et 3 (12 heures maximum par an). Les formulaires de demandes d'agrèments sont disponibles sur le site de la DASEN. A faire parvenir au CPEM 4 semaines avant le début de l'intervention envisagée. N'hésitez pas à le contacter dès l'élaboration des projets.

Projet Blues sur Seine :

24 classes sur le département dont 12 sur MLV, les 6 interventions d'artistes pédagogues conduisent les classes des cycles 3 concernés à présenter une production (vocale ou instrumentale à l'harmonica) en première partie de concert tout public dans le cadre du festival du même nom. Concerne les écoles dont les communes financent les interventions.



10/11

L'ENM de Mantes dispose de Dumistes disposés à intervenir pour construire des projets en partenariat avec les écoles de la CAMY.

CHAM : les appels d'offres pour l'entrée au CE1 (chant aux Marronniers de Magnanville) et en sixième (chant, instrument, théâtre et danse au collège Jules Ferry de Mantes la Jolie) seront diffusés dès janvier.

L'école Jean Jaurès de MLV a travaillé l'an dernier sur un récital de chant choral présenté aux familles dans la salle Jacques Brel.

Le site "musique prim" met d'excellents outils à disposition des enseignants du premier degré.

Le CPEM met à disposition ses outils aux collègues demandeurs.

Classes à PEAC : la note de service diffusée dans les écoles demande un retour des demandes avant le 24 septembre prochain.

17. **TICE :**

- Deux animateurs TICE interviennent dans la circonscription les jeudis et vendredis. Ils sont également sur les circonscriptions de Mantes 1, Mantes 2 et Meulan.

Luc Vannier : luc.vannier@ac-versailles.fr ☎ 06.35.15.29.41

Patrice Morel : patrice.morel@ac-versailles.fr ☎ 06.35.15.28.54

- Le rôle des animateurs TICE est d'aider à la création de site, de blog, d'aider à l'utilisation de TNI, de réseau, apporter une aide à l'installation et à l'utilisation de logiciels, ou encore à la mise en place d'ateliers en classe.

Pour toutes les questions concernant les applications directeurs (Base Elèves, AFELNET...) il convient de contacter la cellule TICE de l'IA.

Cellule TICE

☎ 01.39.23.62.70

☎ 06.79.74.84.02

- Point sur les animations pédagogiques TICE.
- Point sur les ressources :

Le site de la circonscription compte de nombreuses ressources. Il est enrichi régulièrement.

<http://www.ien-mantes-la-ville.ac-versailles.fr/>

Identifiant : CircoMLV Mot de passe : 00234f

- Droit à l'image pour les élèves de vos écoles.

L'Inspectrice demande d'utiliser le document qui est en ligne sur le site de la circonscription. Cet imprimé a été réalisé par le groupe départemental TICE.

18. **Arts visuels :**

- fin du projet départemental *Etats de siège* : les dépliants pour les élèves et pour les classes ayant participé seront apportés dans les écoles concernées par Magali Boutrais.

- Projet Arts visuels de circonscription cette année autour de la thématique du Textile (*Du fil à la surface*), accompagnée par des animations pédagogiques. Un mail spécifique de Magali Boutrais sera envoyé dans les écoles prochainement.

- Stage *Le 7^{ème} Art à l'école* aura lieu du 9 au 13 septembre 2013 à Mantes-la-Jolie. Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de l'IEN de Viroflay, ou auprès de M. Boutrais, comme spécifié dans la circulaire envoyée dans les écoles (places limitées, réponses pour le 05/09/13).



11/11

- Dispositif départemental *Ecole et cinéma* : les inscriptions sur le site de la DSDEN se feront à compter du 09/09/13. Les films sont :

- pour le cycle 2 (à partir de la GS) : **Le cirque** de Charlie Chaplin, **Une vie de chat** d'Alain Gagnol et Jean-Loup Felicioli (film d'animation de 2010), **Le voleur de Bagdad** de Michaël Powel (en VF).

- pour le cycle 3 : **Jeune et innocent** d'Alfred Hitchcock (en VOSTF), **L'argent de poche** de François Truffaut, **Le magicien d'Oz** de Victor Fleming (en VF).

Tous les films sont proposés en pré-projection et en présence des Conseillers pédagogiques Arts visuels ; les dates seront disponibles sur le site de la DSDEN, à partir du 09/09/13 (6h dans le cadre des animations pédagogiques).

➤ Bibliothèque pédagogique de la circonscription

Nous vous informerons par mail de la date de l'assemblée générale qui aura lieu courant septembre. Les cotisations permettent le renouvellement et l'achat d'albums, de petits romans ainsi que des ouvrages pédagogiques. La bibliothèque n'a pas de subvention, nous vous remercions pour votre participation.